

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 octobre 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

● (2.40 p.m.)

[Français]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Herbert E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 14^e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

Dans ce rapport, le comité renvoie à la Chambre les budgets principaux des dépenses pour 1966-1967 du ministère fédéral du Commerce; cela comprend aussi la participation du gouvernement canadien à l'Exposition universelle de Montréal et celle du Bureau fédéral de la statistique.

Monsieur l'Orateur, j'ai aussi l'honneur de présenter le 15^e rapport dudit comité, en français et en anglais.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, dans ce rapport le comité présente à la Chambre des amendements au bill n° S-16, tendant à constituer en corporation la *Bank of British Columbia*.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Français]

LES POSTES

DÉCLARATION AU SUJET DE L'ÉLIMINATION POSSIBLE DES ARMOIRIES

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une courte déclaration au sujet des emblèmes postaux, à la suite de certaines questions qui ont été posées à la Chambre.

Je dois dire que ma première déclaration contenait à peu près quatorze pages, mais je sais qu'au stade des motions, nous n'avons pas le droit de faire une déclaration trop longue et elle sera maintenant résumée en environ quatre pages.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, le 14 octobre, le député de Wellington-Sud m'a posé une question sur les intentions du ministère des Postes au sujet d'un emblème. Voici ce que j'ai répondu: «Nous adopterons un emblème qui

représentera entièrement les postes canadiennes et donnera une interprétation valable de la loi sur les Postes.» C'est la réponse que j'ai donnée à une question découlant de toute évidence d'un article de journal rédigé d'après des renseignements obtenus au ministère des Postes et selon lesquels on songeait à adopter un symbole distinctif pour les postes.

Je regrette que cet article prématuré ait donné lieu à un malentendu concernant une initiative à laquelle songe le ministère mais sur laquelle le gouvernement n'avait pas encore, à ce temps-là, eu l'occasion de se prononcer.

Peu après ma nomination comme ministre des Postes, je me suis demandé s'il serait possible de concevoir un emblème qui serait facilement reconnu comme symbole des Postes et qui serait à la fois simple à reconnaître et facile à reproduire. Les fonctionnaires du ministère ont bien accueilli l'idée et ont consacré de longues heures de réflexion et d'efforts à la conception d'un symbole de ce genre. En fait, le ministère des Postes utilise un certain nombre d'emblèmes depuis des années. Entre autres, il y a l'insigne sur la coiffure des facteurs et qui se compose des lettres «C» et «P» entrelacées, entourées de feuilles d'érable et surmontées d'une couronne.

Pour développer un nouveau symbole, on a commencé par reproduire, sur la couverture d'une brochure destinée à recruter des étudiants d'université, l'écusson qu'on trouve sur la casquette des postiers. Cela a conduit à l'usage des lettres «C» et «P» entremêlées et de la feuille d'érable à onze pointes du drapeau canadien. Soit dit en passant, la feuille d'érable stylisée figure sur l'insigne d'épaule de l'uniforme depuis 1965. Ce symbole, accompagné des mots «Postes Canada Post», me semblait très approprié.

Je me suis renseigné afin d'établir s'il existait des dispositions statutaires ou des décrets du conseil au sujet des emblèmes des Postes et j'ai constaté que ni le gouverneur en conseil ni le Parlement n'avait jamais prescrit pareils emblèmes et que la coutume avait dicté au ministère l'adoption des emblèmes et autres descriptions en usage.

En dépit de la pratique dans le passé, j'estime que la dernière proposition est de nature telle qu'elle exige l'approbation du